Nations Unies S/2015/598

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 août 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Suite au dernier rapport que je lui ai présenté au sujet de l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2015/475), je demande par la présente au Conseil de sécurité d'envisager le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui arrive à expiration le 31 août 2015. Dans une lettre datée du 14 juillet 2015, le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés m'a fait savoir qu'il demandait au Conseil de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période d'un an, sans le modifier.

La FINUL continue de jouer un rôle crucial en assurant tant la paix et la stabilité au Sud-Liban que le plein respect de la Ligne bleue aussi bien de la part du Liban que d'Israël. À la suite de la grave violation de l'accord de cessation des hostilités qui s'est produite le 28 janvier 2015, la situation est restée calme et stable dans la zone d'opérations de la FINUL et le long de la Ligne bleue. Cependant, les propos belliqueux tenus aussi bien par Israël que par le Liban ont contribué à maintenir un état de tension et à accroître le risque de commettre des erreurs d'appréciation.

Dans ces conditions, et conformément à son mandat, la FINUL continue à contrôler la cessation des hostilités et à aider l'armée libanaise à prendre des dispositions en vue de l'établissement, entre la Ligne bleue et le Litani, d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux autorisés. Elle poursuit sa concertation avec les parties en vue de régler la question de la zone du nord de Ghajar et continue à surveiller et signaler les violations de la résolution 1701 (2006), y compris celles de l'espace terrestre et aérien. La FINUL prend également, dans la limite de ses capacités, toutes les dispositions nécessaires pour que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé à des activités hostiles de quelque nature que ce soit.

Son Groupe d'intervention navale continue à s'acquitter de la double mission dont il est chargé, à savoir mener des opérations de surveillance maritime dans la zone d'opérations maritimes et former du personnel de la marine libanaise.

On continue à s'efforcer d'assurer l'application de la résolution 1701 (2006) suivant une démarche globale intégrant les activités de la FINUL, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, d'associer davantage le Gouvernement libanais à cette application et de renforcer les capacités de l'armée libanaise, afin qu'elle puisse progressivement prendre en charge le contrôle effectif et durable de la sécurité dans la zone

Merci de recycler

d'opérations de la FINUL et les eaux territoriales libanaises, élément essentiel pour parvenir à un cessez-le-feu permanent.

La coopération entre la FINUL et l'armée libanaise sur terre et sur mer reste indispensable à l'exécution du mandat de la Force. Malgré les redéploiements provisoires de certaines unités de l'armée du secteur du sud du Litani vers d'autres parties du pays, la FINUL et l'armée libanaise continuent à mener un nombre important d'activités opérationnelles en coordination.

Je tiens à mettre l'accent sur l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son appui à l'armée libanaise, à la fois pour son plan de développement de ses capacités et dans le contexte du Groupe international d'appui au Liban , y compris de son dialogue stratégique avec la FINUL.

Les solides dispositifs de liaison et de coordination mis en place par la FINUL avec les parties, notamment le mécanisme tripartite, ont facilité l'adoption d'un certain nombre de mesures pragmatiques et constructives. La FINUL continue à exploiter ses acquis pour promouvoir l'établissement de dispositifs pratiques sur le terrain et favoriser la compréhension entre l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, en vue de continuer à stabiliser la situation le long de la Ligne bleue et d'instaurer la confiance.

Le processus de matérialisation de la Ligne bleue se poursuit avec le bornage des points non litigieux. La FINUL a continué de veiller à ce que le mécanisme tripartite soit aussi souple que possible et permette aux parties d'examiner un éventail de questions plus large.

Dans l'ensemble, l'attitude de la population locale envers la FINUL reste positive. La liberté de circulation de la FINUL et la sécurité de son personnel font partie intégrante de la bonne exécution de sa mission. C'est aux autorités libanaises qu'incombe au premier chef le devoir d'assurer la liberté de circulation de son personnel dans la zone d'opérations.

Au 15 juillet 2015, les effectifs militaires de la FINUL s'établissent à 10 501 soldats au total, et la composante civile compte 260 membres recrutés sur le plan international et 585 autres recrutés sur le plan national.

Je suis reconnaissant aux 39 pays qui fournissent des contingents à la FINUL de la constance de leur engagement. Conjuguée avec le développement du partenariat stratégique avec l'armée libanaise, leur participation a permis de concrétiser avec succès plusieurs éléments clefs de la résolution 1701 (2006). Cela dit, alors que le mandat de la FINUL approche de son terme, il apparaît clairement qu'il reste encore à faire.

Je tiens à remercier le commandant de la Force et Chef de la mission, le général de division Luciano Portolano, ainsi que tout le personnel militaire et civil de la FINUL, pour l'action qu'ils mènent au service de la paix dans le sud du Liban.

Sur le plan financier, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 69/302, d'affecter au Compte spécial de la FINUL, un montant brut de 506,3 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la mission durant la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 août 2015, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

Au 24 juillet 2015, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL s'élevaient à 97,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à 3 231,4 millions de dollars. Au 24 juillet 2015, encore, le montant total dû aux États Membres ayant fourni des contingents s'élevait à 26,9 millions de dollars. Les remboursements dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été effectués pour les périodes ayant pris fin respectivement les 30 avril 2015 et 31 mars 2015, suivant le calendrier des versements trimestriels.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2016.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon